



Barème tarifaire Eau & Assainissement

Sommaire

- Service de l'eau potable 3
- Service assainissement..... 3
- Administratif 4
- Prix de l'eau 4
- Autres 5

Service de l'eau potable

	€ HT	€ TTC
Frais de fermeture ou d'ouverture de branchement sans déplacement d'agent	21,95	26,25
Relève spécial point non relevable à distance	24,72	29,57
coupure pour impayés	41,71	49,89
Rétablissement à la suite d'impayés	62,56	74,82
Déplacement sans intervention	24,72	29,57
Remplacement d'un compteur diamètre 15 - 20mm du fait de la responsabilité de l'abonné (déplacement, pose, compteur)	104,74	125,27
Remplacement d'un compteur diamètre de 20 à 150mm du fait de la responsabilité de l'abonné (déplacement, pose, compteur)	Selon compteur et accessibilité	
Contrôle laboratoire équipement de comptage	Devis	
Participation aux frais de branchement dans la limite de 5ml , comprend: l'ouverture / réfection de tranché, le branchement, robinetterie, regard compteur, compteur, bouche à clef, PE, temps agent		
Pour un compteur de 15 à 20 mm de diamètre	1 500	1 794,0
Pour un compteur de 30 à 50 mm de diamètre	1 700	2 033,2
Pour un compteur supérieur à 50 mm de diamètre	Devis	
Le ml supplémentaire au delà de 5ml	250	299,0

Service assainissement

Service de l'assainissement	€ HT	€ TTC
Frais d'obturation du branchement assainissement ou fermeture définitive du branchement	49,44	59,13
Frais de remise en service du branchement assainissement	49,88	59,66
Participation aux frais de vérification de la conformité du raccordement au réseau public d'assainissement et pluviale pour une maison simple	74,16	88,70
Participation aux frais d'un branchement assainissement dans la limite de 5ml et 1,60m de profondeur Comprend: l'ouverture/ réfection de tranché, le branchement, le raccordement, la boîte de branchement, le regard, temps agent	1 700	2 033,20
Participation aux frais d'un branchement pluviale dans la limite de 5ml et 1,60m de profondeur Comprend: l'ouverture/ réfection de tranché, le branchement, le raccordement, la boîte de branchement, le regard, temps agent	1 700	2 033,20
Le ml supplémentaire au delà de 5ml	250	299,00

Administratif

Administratif	€ HT	€ TTC
Duplicata et envoi de documents	12,02	14,38
frais de relance	1.62	1.94
délai de paiement accordé après la date d'échéance	5	5,98
délai de paiement accordé après la date de coupure	10	11,96

Prix de l'eau

Prix de l'eau	tarif € HT
Abonnement eau potable	Idem tarif SAUR 2013
Prix du m ³ d'eau potable	Tarif SAUR moins 25 cts
Abonnement Assainissement	Idem tarif SAUR 2013
Prix du m ³ d'eau épuré	Tarif SAUR moins 25 cts
Taxes agence de l'eau au m ³	

Autres

Sanctions	
Gêne persistante à l'exécution du service public dans de bonnes conditions: rendez vous sans suite pour accessibilités compteur - refus d'accès pour contrôle des installations privées - non paiement facture d'eau...	Facturation au réel du temps passé pour les rendez-vous et les déplacements effectués
Vol d'eau: Branchement sans compteur, rupture des cèles du compteur, intervention interdite sur compteur, piquage sur la canalisation privée avant compteur, By pass de compteur; altération du fonctionnement du compteur, disparition du compteur...	Sanction calculée selon le calibre du compteur: 15mm: 387,24€ - 20mm: 1452,15€ - 30mm: 3872,40€ - 40mm: 9681,00€ - 60 et plus: 19362,00€
Vol d'eau sur le domaine public: seul le service de l'incendie et le service de l'eau sont habilités à intervenir sur les bouches ou poteaux d'incendie, manœuvrer les vannes et puiser de l'eau	Poursuites pénales, civiles et facturation au réel du temps passé pour remettre les installations en état de service normal
Risque hydraulique à la suite de gel en cas de faute prouvée de l'abonné au regards des consignes de fonctionnement dûment portées à sa connaissance	Facturation au réel des frais d'investigation et de remise en état des réseaux publics et privés impactés
Risque sanitaire par retour d'eau ou utilisation d'appareils interdits	Information des autorités sanitaires et fermeture des branchements incriminés jusqu'à la mise en place des mesures nécessaires
Persistance de l'infraction en dépit d'une précédente sanction ou autre infraction justifiée	Réduction de l'alimentation d'eau pour les seuls besoins minima